

## ATHLÉTISME (18.14)

Les règlements d'Athlétisme Canada s'appliquent à moins que l'ASINB n'établisse des règles de jeu particulières. Le cas échéant, ces dernières ont préséance.

Le championnat d'athlétisme provincial de l'ASINB aura lieu le premier samedi en juin. Les championnats régionaux auront lieu une semaine avant le championnat provincial.

### Dispositions spéciales:

Les modifications suivantes des règlements s'appliquent aux rencontres régionales et provinciales:

1. Compétiteurs : les athlètes peuvent participer à trois (3) épreuves individuelles seulement. Les relais ne comptent pas parmi ces trois épreuves. Il faut porter un maillot d'identification de l'école lors des compétitions.
2. Inscriptions : chaque école aura le droit d'inscrire jusqu'à trois (3) athlètes par épreuve (filles jr. / garçons jr. / filles sr. / garçons sr.) au championnat régional. Chaque école aura le droit d'inscrire une (1) équipe par relais lors du championnat provincial. Les athlètes participeront soit dans la catégorie senior, soit dans la catégorie junior.  
Les inscriptions pour les rencontres régionales se feront en ligne par l'intermédiaire d'Athlétisme Nouveau-Brunswick, dont le site Web est relié à celui de l'ASINB. Les écoles ayant 10 athlètes ou plus doivent fournir au moins un volontaire pour les championnats régionaux et provinciaux.
3. Compétiteurs inadmissibles: un athlète inadmissible qui participe aux championnats régionaux ou provincial sera disqualifié et tous les points qu'il a mérités seront annulés.
4. Championnats régionaux : les huit (8) meilleurs athlètes dans les épreuves d'athlétisme (à l'exception du saut en hauteur) se qualifieront pour participer au championnat provincial. Les huit (8) meilleurs athlètes des épreuves doivent se qualifier en respectant les distances minimales pour s'avancer au championnat provincial.
5. Pointage: pour chaque école, les huit (8) premières places dans chaque épreuve\* mériteront les points suivants :

Première place.....9 points	Cinquième place.....4 points
Deuxième place.....7 points	Sixième place.....3 points
Troisième place.....6 points	Septième place.....2 points
Quatrième place.....5 points	Huitième place.....1 point

\*Pour les épreuves de para-athlétisme, des points sont accordés à condition que deux (2) athlètes participent à une même épreuve.

6. Récompenses: Chaque première place de catégorie d'école (Classe AAA, AA et A) recevra une bannière. Des médailles seront distribuées pour les premières, deuxièmes et troisièmes positions dans chaque événement.

Si deux équipes sont à égalité pour la première place au tournoi provincial, le bris d'égalité se fait comme suit :

- l'équipe qui a le plus grand nombre d'athlètes ayant terminé en première place est déclarée gagnante;
- s'il y a encore égalité, l'équipe qui a le plus grand nombre d'athlètes ayant terminé en deuxième place est déclarée gagnante.
- Le processus se poursuit ainsi en ordre décroissant jusqu'à ce que le bris d'égalité soit atteint.

7. Entraîneurs: il est interdit pour les entraîneurs de se placer sur la piste ou devant ou derrière la ligne de départ lorsqu'une course est commencée. Dans le cas des concours, les entraîneurs doivent demeurer à l'extérieur de la zone de compétition et de la piste. Toute infraction à ce règlement pourrait entraîner une disqualification de l'athlète ou une expulsion de l'entraîneur.

8. Athlètes : les athlètes qui ne sont pas prêts au moment où l'officiel s'apprête à commencer seront disqualifiés. Les baladeurs iPod ne sont pas permis durant les épreuves.

9. Nombre d'essais pour les concours : les règlements suivants seront appliqués pour tous les lancers et les sauts horizontaux :

- a) Rencontre de qualification régionale : tous les compétiteurs auront droit aux trois (3) essais obligatoires et les huit (8) meilleurs athlètes avanceront au championnat provincial. Aucun essai additionnel ne sera nécessaire. S'il y a égalité après la ronde de qualification, tous les athlètes à égalité pour la dernière position participeront au championnat provincial.
  - b) Championnat provincial : pour les lancers et les sauts horizontaux, tous les athlètes auront droit à trois (3) rondes de qualification et les huit (8) meilleurs athlètes avanceront à la ronde finale. Tous les athlètes à égalité pour la huitième place passeront à la ronde suivante.
  - c) Saut en hauteur : seuls les athlètes qui atteignent la hauteur de qualification lors du championnat régional participeront au championnat provincial.
10. Épreuves sur piste
- a) Championnats régionaux : toutes les épreuves sur piste seront des finales chronométrées. Les huit (8) meilleurs athlètes se qualifieront pour le championnat provincial.
  - b) Championnat provincial :
    - i. Pour les courses de 100 mètres, des demi-finales auront lieu afin de déterminer au moins six (6) finalistes pour la finale, conformément aux règles de World Athletics.
    - ii. Les courses de 200 mètres à 3000 mètres inclusivement, ainsi que les courses de haies, seront des finales chronométrées.
    - iii. Les courses des championnats provinciaux seront organisées en fonction des résultats des rencontres de qualification régionales. Les finales du 100 mètres seront établies en fonction des résultats des séries de demi-finales.
11. Relais : il n'y aura pas de relais lors des championnats régionaux. Seuls les athlètes qui participent aux championnats régionaux peuvent faire partie d'une équipe de relais lors du championnat provincial de l'ASINB. Les athlètes juniors courent dans les relais juniors et les athlètes seniors participent aux relais seniors.
12. Faux départs : Tout athlète qui fait un faux départ recevra un avertissement. Un seul faux départ par course sera permis avant que l'athlète ou les athlètes responsables ne soient disqualifiés. Tout athlète qui fait d'autres faux départs durant la course sera disqualifié de la course.
13. L'utilisation des blocs de départ n'est pas obligatoire pour les courses de l'ASINB.
14. L'organisateur de la rencontre doit préparer un programme pour le tournoi provincial qui contient une liste classée des compétiteurs, un horaire avec les heures de départ, une liste à jour des records, et toute autre information pertinente.
15. Supervision : chaque école doit nommer un responsable de la coordination de ses athlètes aux championnats régionaux et au championnat provincial. Dans la mesure du possible, l'entraîneur devrait accompagner ses athlètes.
16. Records : seuls les records établis lors du championnat provincial seront considérés comme records interscolaires provinciaux, et ce, s'ils remplissent toutes les conditions émises dans les règlements officiels.

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

1. Les écoles doivent soumettre leur liste de participants en athlétisme en utilisant le système en ligne de l'ASINB avant le 15 mai.
2. Aucun athlète ne peut participer aux championnats régionaux si son nom n'est pas inscrit à la liste des compétiteurs. Les athlètes doivent participer aux championnats régionaux s'ils veulent accéder au championnat provincial de l'ASINB.
3. Les écoles doivent soumettre en ligne la liste des épreuves à laquelle sera inscrite leur équipe lors du championnat régional par voie électronique par l'intermédiaire du lien d'ANB qui se trouve sur le site Web de l'ASINB avant la date limite. Tous les athlètes doivent être inscrits auprès de l'ASINB.
4. Les écoles qui inscrivent des équipes de relais pour le championnat provincial doivent présenter le nom des participants à l'organisateur de la rencontre le matin du championnat.
5. Les écoles doivent apporter un chèque à la rencontre, à l'ordre de l'école hôte pour couvrir leurs frais pour les événements des régionaux et provinciaux.

**NOTEZ : les athlètes qui ne participent pas au championnat de l'ASINB peuvent être suspendus de l'athlétisme au cours de la prochaine année scolaire et l'école peut se voir imposer une amende de 20 \$ par athlète jusqu'à concurrence de 200 \$.**

### HORAIRE (ÉPREUVES SUR PISTE)

Rencontre d'information avec les entraîneurs:

- À moins d'indication contraire, les épreuves se déroulent dans l'ordre suivant : Filles (junior) / Garçons (junior) / Filles (senior) / Garçons (senior)
- Épreuves de para-athlétisme : tous les athlètes handicapés qui nécessitent un fauteuil roulant ou des règlements modifiés sont admissibles à cette catégorie.
- LES RÈGLEMENTS DU CIP sont utilisés pour les épreuves de para-athlétisme.
- Toutes les épreuves de para-athlétisme se dérouleront ensemble (junior/senior, garçons/filles) à moins que le nombre de participants justifie qu'on les divise.

9 h 00 - Début des compétitions

300 m haies (FJ)	Finales chronométrées
400 m haies (FS)	Finales chronométrées
300 m haies (GJ)	Finales chronométrées
400 m haies (GS)	Finales chronométrées
100 m	Finales chronométrées (régionales) Demi-finales (Provinciales)
3000 m	Finales
400 m	Finales chronométrées
100 m	Finales chronométrées (provinciales)
100 m athlètes en fauteuil roulant	Finales chronométrées (régionales)
100 m athlètes en fauteuil roulant	Finales chronométrées (provinciales)
50 m olympiques spéciaux	
100 m athlètes aveugles avec guide	Finales chronométrées (régionales)
100 m athlètes aveugles avec guide	Finales chronométrées (provinciales)

#### REPAS

800 m	Finales chronométrées
110 m haies (GS)	Finales chronométrées
100 m haies (GJ)	Finales chronométrées
100 m haies (FS)	Finales chronométrées
80 m haies (FJ)	Finales chronométrées
200 m	Finales chronométrées
200 m athlètes en fauteuil roulant	Finales chronométrées
1500 m	Finales chronométrées

#### PAUSE

4 x 100m Relais	Finales chronométrées (provinciales)
4 x 400m Relais	Finales chronométrées (provinciales)

### Horaire des concours pour les régionaux et provinciaux

Les huit meilleurs concurrents DOIVENT se qualifier pour la rencontre provinciale en respectant les distances de qualification minimums pour les concours (rencontres régionales):

Filles jr. et sr. :	Lancer du poids – 6 mètres	Lancer du javelot – 18 mètres
	Lancer du disque – 15 mètres	Saut en longueur – 3.5 mètres
	Triple saut – 7 metres	Saut en hauteur - 1,30 m (jr) et 1,35 m (sr)
Garçons jr. et sr. :	Lancer du poids– 10 mètres	Lancer du javelot – 25 mètres
	Lancer du disque – 21mètres	Saut en longueur – 4.5 mètres
	Triple saut – 8 metres	Saut en hauteur - 1,50 m (jr) et 1,55 m (sr)

**Règlements particuliers :** Les huit (8) meilleurs concurrents doivent être mesurées et doivent atteindre les distances de qualification minimums pour qu'ils avancent à la rencontre provinciale.

**HORAIRE (CONCOURS)**

9 h 00 - Début des compétitions

Séance	Saut en hauteur	Saut en longueur	Triple saut	Lancer du poids	Lancer du disque	Lancer du javelot
9 H 00	Filles Jr.	Garçons Jr.	Filles Sr.	Garçons Sr.	Para	
10 H 30	Garçons Sr.	Olympiques spéciaux		Filles Jr.	Garçons Jr.	Filles Sr.
12 H 00	Filles Sr.	Filles Jr.	Garçons Jr.	Olympiques spéciaux	Garçons Sr.	
13 H 30		Garçons Sr.		Filles Sr.	Filles Jr.	Garçons Jr.
15 H 00	Garçons Jr.	Filles Sr.	Filles Jr.	Para		Garçons Sr.
16 H 30			Garçons Sr.	Garçons Jr.	Filles Sr.	Filles Jr.

**Annexe A : Tableau technique**

Épreuve	Filles Junior	Garçons Junior	Filles Senior	Garçons Senior
<b>Haies</b>				
80m haies	8 haies; Ht.: 0,762m; 12m au 1 <sup>er</sup> , 8m			
100m haies		10 haies; Ht.: 0,914m 13m au 1 <sup>er</sup> , 8,5m	10 haies; Ht.: 0,838mm 13m au 1 <sup>er</sup> , 8,5m	
110 haies				10 haies Ht.: 0,914m 13.72m au 1 <sup>er</sup> , 9.14m
300 haies	7 haies: Ht.: 0,76m 50m au 1 <sup>er</sup> , 35m	7 haies: Ht.: 0,84m 50m au 1 <sup>er</sup> , 35m		
400 haies			10 haies: Ht.: 0,762m 45m au 1 <sup>er</sup> , 35m	10 haies: Ht.: 0,838m 45m au 1 <sup>er</sup> , 35m
Saut en hauteur (hauteur initiale)	1,30m	1,50m	1,35m	1,55m
Poids	3,0 kg	4,0 kg	4,0 kg	5 kg
Disque	1,0 kg	1,0 kg	1,0 kg	1,5 kg
Javelot	500 g	700 g	600 g	800 g